

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 février 2023** à **19h30**

*N° délibération*  
**D2023-02-04**

*Date de convocation*  
**14 février 2023**

*Date d'affichage*  
**14 février 2023**

*Nombre de conseillers*

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
<b>13</b>	<b>10</b>	<b>3</b>		<b>13</b>

*Étaient présents*

M. WOLLJUNG Serge	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse
M. FALLITTO Giovanni	Mme PECYNA Carole
M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe

*Étaient absents excusés*

M. MULLER Jean-Marie	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
Mme LUBNAU Dominique	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à Mme WAGNER Mirèse

Objet : **Budget lotissement : approbation du compte de gestion**

Après s'être fait présenter le budget lotissement de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**CONSIDERANT** que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

**STATUANT** sur l'exécution du budget lotissement 65410 de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget lotissement dressé, pour l'exercice 2022, par Marc Villibord, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Silly-sur-Nied, le 24 février 2023  
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

  
  
Signature et cachet